

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 juin 2009

---

MISE EN ŒUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT  
(Deuxième lecture) - (n° 1692)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 41

présenté par  
M. Brottes

-----  
**ARTICLE 37**

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Dans ce cadre, l'attribution de fréquences pour une quatrième licence UMTS se fera pour une offre dédiée à la transmission et à la réception de messages alphanumériques par mobile. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement prévoit que l'attribution de la 4<sup>ème</sup> licence UMTS annoncée par le gouvernement avant la fin de l'année permette la mise en place d'une offre spécifiquement dédiée aux SMS.